

REGLEMENT DES ETUDES

i-EPrépa

2025-2026

DISPOSITIONS GENERALES

Préambule

Conformément aux articles 2 et 3 bis de ses statuts, Sciences Po Saint-Germain-en-Laye participe à la préparation générale ou spécialisée des candidats aux concours d'accès à la fonction publique ainsi qu'aux concours d'accès aux métiers de la justice et de la sécurité, ou à tout autre concours en lien avec ses missions. Cette préparation est assurée par son centre de préparation, l'i-EPrépa.

La préparation aux concours est proposée sur une ou deux années afin de permettre à des candidats de profils divers de consolider d'abord les fondamentaux puis de se concentrer sur les épreuves d'admissibilité puis d'admission des concours spécifiquement visés.

L'offre de l'i-EPrépa tient compte de sa labellisation en tant que « Prépa Talents du service public » dans la filière justice-sécurité par le Ministère de l'action publique, de la fonction publique et de la simplification, en partenariat avec les M2 Carrières judiciaires et Carrières administratives. Elle est donc centrée sur la préparation des concours de cette filière. Les étudiants éligibles au dispositif des Prépas Talents bénéficient d'un accès gratuit aux ressources et activités de l'i-EPrépa

Article 1 Architecture de l'i-EPrépa

La préparation intensive prépare aux épreuves des concours. Elle se déroule de septembre à juillet. La direction pourra faire ponctuellement évoluer ce calendrier afin de s'adapter aux exigences des concours.

Article 2 Concours préparés

A l'issue de l'i-EPrépa, les candidats sont préparés aux concours suivants :

- Métiers de l'administration : IRA
- Métiers de la sécurité et de la défense : ENSP (commissaire, officier), EOGN, ENAP (directeur des services pénitentiaires, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation)
- Métiers de la justice : ENM, ENG (directeur des services des greffes), PJJ (directeur)

Certaines épreuves à option des concours de l'ENG et de l'ENAP ne sont cependant pas préparées.

Les candidats sont également préparés à la plupart des épreuves des concours suivants : commissaires aux armées, administrateurs des affaires maritimes, OFPRA/CNDA, administrateur des assemblées, attaché d'administrations parisiennes, attaché territorial...

Article 3 Modalités pédagogiques et techniques

L'i-EPrépa repose sur une pédagogie innovante en e-learning ou en blended-learning (combinaison d'enseignements à distance et de sessions en présentiel

Les cours filmés et diffusés en ligne, les classes virtuelles et la bibliothèque de ressources numériques de l'i-EPrépa sont distribués via le campus numérique de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye. Les étudiants peuvent donc accéder à tout moment aux enseignements disponibles, aux médias et aux documents qui les complètent, ainsi qu'aux activités pédagogiques proposées et aux ressources permettant de les réaliser. Ils peuvent aussi prolonger en ligne les échanges avec les enseignants et les travaux collectifs avec les autres étudiants.

Le recours à une connexion Internet haut débit est conseillé, en particulier pour visionner les vidéos proposées par l'i-EPrépa. Toutes les ressources numériques de l'i-EPrépa sont néanmoins accessibles via une connexion bas débit.

Article 4 Suivi de la formation

Le suivi de la formation est assuré par la direction, l'administration de la scolarité ainsi que par le secrétariat général de Sciences Po Saint Germain-en-Laye.

PREPARATION INTENSIVE

Article 5 Organisation de la préparation intensive

La préparation intensive de l'i-EPrépa repose sur une série de modules qui sont conçus en pédagogie inversée :

- Un module Culture générale
- Un module Civil
- Un module Pénal
- Un module Pénitentiaire
- Un module Public
- Un module Finances publiques
- Un module Européen
- Un module Politiques publiques
- Un module Note de synthèse (judiciaire, police, tous concours de la filière justice-sécurité)
- Un module Anglais
- Plusieurs modules Admission (déclinaisons en fonction des concours, voir annexe 2).

Elle propose également un abonnement d'un an à la bibliothèque numérique territoriale proposée par Cyberlibris (<https://www.cyberlibris.com/bnt.html>). Les inscrits ont accès à un catalogue de plusieurs centaines d'ouvrages numériques couvrant les matières et les épreuves de l'ensemble des concours administratifs et judiciaires préparés par l'i-EPrépa, sélectionnés auprès d'éditeurs spécialisés.

Les modules peuvent être suivis seuls ou combinés (sous forme de packs).

La liste des concours d'accès à la fonction publique préparés figure en annexe 1.

Un programme de révisions estival est proposé aux candidats.

Calendrier

- Ouverture de l'accès à la plateforme : septembre de l'année universitaire.
- Fermeture de l'accès à la plateforme : juillet de l'année universitaire (sauf pour les candidats inscrits à la préparation de concours nécessitant des calendriers adaptés, sur décision de la direction).

A titre exceptionnel, des inscriptions au fil de l'eau pourront être acceptées en raison de la qualité du dossier ou suite à des résultats aux concours.

Estimation de la durée de la formation à distance et en présentiel, en heures et contenu des modules

Les modules sont calqués sur les programmes et la nature des épreuves écrites des concours externes de catégorie A et A+.

Chaque module, détaillé sur la plateforme numérique de l'i-EPrépa, comprend :

- Une série d'entraînements calqués sur les épreuves, suivant un planning intensif fourni en début de formation ;
- Des ressources numériques : séquences vidéo, sources documentaires, conférences, fascicules... Certaines sont générales, d'autres spécifiques à l'épreuve d'entraînement proposée ;
- Des classes virtuelles qui permettent le suivi général des inscrits et un tutorat individuel ;
- Des heures de présentiel qui ont également pour objectif de s'assurer du suivi des inscrits.

Des entraînements sont organisés dans l'année

L'estimation de la durée de la formation au sein de chaque module dépend d'un grand nombre de paramètres, ce qui explique qu'elle fasse, dans certains cas, l'objet d'une estimation sous la forme d'une fourchette. Pour le détail, voir annexe 2.

Article 6 Conditions d'accès à la préparation intensive

La préparation intensive de l'i-EPrépa est accessible, après examen du dossier par la direction et entretien:

- aux étudiants attestant d'un niveau de master 1 en droit, science politique, ou sciences sociales ;
- aux étudiants titulaires d'une licence en droit, science politique, ou sciences sociales ou d'une licence d'administration publique (LAP).
- aux étudiants présentant des parcours différents s'ils justifient de qualités leur permettant de réussir les concours auxquels ils souhaitent se présenter.

Les dossiers d'inscription sont téléchargeables sur le site de l'i-EPrépa

Article 7 Droits d'inscription

Les droits d'inscription à la préparation intensive, sont spécifiques à l'*i*-EPrépa et constituent la contribution de l'étudiant à son fonctionnement. Les tarifs sont consultables sur le site internet de l'*i*-Eprépa. Ils restent acquis à Sciences Po Saint-Germain-en-Laye dès que les enseignements ont débuté, et ce quelle que soit la durée de la scolarité de l'étudiant. Si l'étudiant se désiste avant le début des cours, le montant de l'inscription peut lui être remboursé. Néanmoins, l'*i*-EPrépa conserve 100€ de frais de gestion. Les inscrits à la préparation intensive de l'*i*-EPrépa peuvent solliciter :

- une bourse Talents
- une bourse sur critères sociaux : <http://www.crous-versailles.fr/bourses/>

Ces deux aides sont cumulables.

Article 8 Obligations des candidats inscrits à la préparation intensive de l'*i*-EPrépa

Les candidats s'engagent à informer la scolarité des concours qu'ils passent tout au long de l'année. Les candidats s'engagent à ne pas divulguer les contenus mis à leur disposition sur la plateforme numérique de l'*i*-EPrépa et sur la bibliothèque numérique Cyberlibris, ainsi que les sujets et corrigés proposés. En cas de non-respect de cette obligation, le candidat se verra exclu de la formation par décision de la direction de l'*i*-EPrépa, sans remboursement des frais d'inscription, et pourra faire l'objet de poursuites judiciaires.

ANNEXE 1 : Concours préparés en préparation intensive

La préparation intensive prépare aux concours EXTERNES catégorie A et A+

En plus des concours auxquels l'i-EPrépa prépare, les candidats peuvent aussi s'exercer aux concours dont les épreuves sont similaires et auxquels les modules proposés les préparent, ainsi que des concours de catégorie B.

Certaines options ne sont pas préparées dans le cadre de l'i-EPrépa (se reporter au détail des modules proposés dans l'annexe 2).

Préparation aux concours d'entrée dans l'administration générale :

- Instituts régionaux d'administration (IRA)

Préparation aux concours de la justice :

- ENM
- Directeur de services des greffes judiciaires
- Greffier des services judiciaires
- Directeur des services de la PJJ

Préparation aux concours de la pénitentiaire :

- Directeur des services pénitentiaires
- Directeur pénitentiaire d'insertion et de probation.

Préparation aux concours de la police et de la sécurité

- Commissaire de police
- Officier de police
- Officier de la gendarmerie
- Sont également préparées par le pack « Métiers de la sécurité et de la défense » la plupart des épreuves du concours de l'ECA (Commissaire aux armées) et d'administrateur des affaires maritimes.

Certains concours ne sont pas préparés spécifiquement, mais la combinaison de différents modules permet de préparer un grand nombre d'épreuves de ces concours. C'est le cas d'inspecteur des finances publiques, inspecteur des douanes, inspecteur DGCCRF, attaché territorial, attaché des administrations parisiennes, administrateur territorial, administrateur Assemblée et Sénat, OFPRA et CNDA.

ANNEXE 2 : Détail des modules de la Préparation Intensive

Le contenu plus détaillé des modules est calqué sur le programme des concours pour chacune des matières. Seule une estimation des différentes durées pour chaque module est possible. Pour chaque module, les inscrits à l'i-EPrépa ont accès à des ouvrages et annales à disposition (bibliothèque i-EPrépa). Ils peuvent également avoir accès aux ouvrages mis à disposition par la bibliothèque numérique territoriale Cyberlibris qui couvre l'ensemble des matières et épreuves des concours administratifs et judiciaires préparés par l'i-EPrépa (en option).

Module Culture générale

Description du contenu

Ressources : ressources générales en ligne sous forme de vidéos, de renvois vers des conférences..., , une méthodologie avec un suivi.

Activités : Entraînements proposés avec leur corrigé et des ressources spécifiques pour les traiter, des annales en auto-correction.

Estimation de la durée du module

- Durée équivalente en enseignements (au regard du contenu rendu accessible sur la plateforme de e-learning) : 80h.
- Durée estimative du travail à accomplir (dépend du nombre de dissertations réalisées, avec un minimum de 3) : entre 15h et 40h.

Module Civil

Description du contenu

Ressources : ressources générales en ligne sous forme de fascicules ou vidéos en droit civil et procédure civile,, des méthodologies.

Activités : dissertations et cas pratiques avec leurs ressources spécifiques. Des annales en auto-correction.

Estimation de la durée du module

- Durée équivalente en enseignements (au regard du contenu rendu accessible sur la plateforme de e-learning) : 100h.
- Durée estimative du travail à accomplir (dépend du nombre de dissertations et cas pratiques réalisés) : entre 16h et 48h.

Module Pénal

Description du contenu

Ressources : ressources générales,, des méthodologies en droit pénal général, procédure pénale, droit pénal spécial, accessibles en ligne selon les packs.

Activités :

- dissertations avec leurs ressources spécifiques en droit pénal général, en procédure pénale et en droit pénal spécial + cas pratiques en droit pénal - procédure pénale - droit pénal spécial.

Estimation de la durée du module

- Durée équivalente en enseignements (au regard du contenu rendu accessible sur la plateforme de e-learning) : 100h.
- Durée estimative du travail à accomplir (dépend du nombre de dissertations et cas pratiques réalisés) : entre 15h et 35h ; + entre 15h et 35h (pack justice).

Module Pénitentiaire

Description du contenu

Ressources : ressources générales en ligne sur les politiques pénales et pénitentiaires, organisation pénitentiaire, des ressources indiquées en libre accès / manuels / références, des méthodologies.

Activités : compositions criminologie et droit pénitentiaire.

Estimation de la durée du module

- Durée équivalente en enseignements (au regard du contenu rendu accessible sur la plateforme de e-learning) : 20h.
- Durée estimative du travail à accomplir (dépend du nombre d'exercices réalisés) : entre 4h et 12h.

Module Finances publiques

Description du contenu

Ressources : ressources générales en ligne sur les finances publiques générales et locales, des ressources indiquées en libre accès / manuels / références, des méthodologies.

Activités QRC compositions.

Estimation de la durée du module

- Durée équivalente en enseignements (au regard du contenu rendu accessible sur la plateforme de e-learning) : 30h.
- Durée estimative du travail à accomplir (dépend du nombre d'exercices réalisés) : entre 15h et 60h.

Module Public

Description du contenu

Ressources : ressources générales, en droit constitutionnel et organisation de l'Etat, libertés publiques, droit des collectivités territoriales, droit administratif, organisation de la justice, droit de la fonction publique.

Note : le droit administratif et le droit de la fonction publique ne sont pas inclus dans le pack Métiers de la justice. Ils le sont en revanche dans le module Admission ENM.

Activités (accessibles selon les packs) : compositions, QRC, notes

Estimation de la durée du module

Durée équivalente en enseignements (au regard du contenu rendu accessible sur la plateforme de e-learning) : 100h.

Durée estimative du travail à accomplir (dépend du nombre d'activités réalisées) : entre 4h et 18h (QRC) ; entre 9h et 18h (compositions), entre 10h et 15h (notes ENAP).

Module Européen

Description du contenu

Ressources : ressources générales en ligne en droit européen, institutions européennes et politiques européennes, des ressources indiquées en libre accès, des classes virtuelles de suivi.

Activités : 2 QRC + 2 compositions + certaines activités seront réalisées dans le cadre du module « Public » (QRC, QCM IRA).

Estimation de la durée du module

- Durée équivalente en enseignements (au regard du contenu rendu accessible sur la plateforme de e-learning) : 30h.
- Durée estimative du travail à accomplir (dépend du nombre d'exercices réalisés) : entre 3h et 12h (pour activités spécifiques).

Module Politiques publiques

Description du contenu

Ressources : Des ressources générales, accessibles en ligne sur les politiques publiques générales, politiques de sécurité, politiques de justice, politiques sociales, politiques économiques, politiques asile / immigration, GRH.

Activités (accessibles selon les packs) : QRC, compositions, cas pratiques

Estimation de la durée du module

- Durée équivalent en enseignements (au regard du contenu rendu accessible sur la plateforme de e-learning) : 80h.
- Durée estimative du travail à accomplir (dépend du nombre d'activités réalisées) : entre 3h et 6h (QRC), entre 4h et 12h (compositions), entre 4h et 12h (cas IRA).

Module Note de synthèse concours justice-sécurité

Description du contenu

Ressources : méthodologies des notes de synthèse / cas pratique police.

Activités : entraînements pour chaque type de note (ENM, cas sur dossier/ police, notes sur thématiques générales).

Estimation de la durée du module

- Durée équivalente en enseignements (au regard du contenu rendu accessible sur la plateforme de e-learning) : 4h (méthodologie).
- Durée estimative du travail à accomplir (dépend du nombre d'activités réalisées) : entre 5h et 40h.

Module Annales note de synthèse administrative

Description du contenu :

Ressources : méthodologie de notes de synthèse concours administratifs (dont note avec propositions)
Activités : pas d'activité corrigée - accès à des annales corrigées de notes type attaché.

Ce module est offert à la souscription d'un pack Métiers de la sécurité et de la défense, Haute administration et Administration générale.

Estimation de la durée du module

- Durée équivalent en enseignements (au regard du contenu rendu accessible sur la plateforme de e-learning) : 4h (méthodologie).
- Durée estimative du travail à accomplir (dépend du nombre d'annales réalisées en auto-entraînement) : entre 4h et 20h.

Module Anglais

Description du contenu

Ressources : des articles en anglais dans la revue de presse hebdomadaire et 1 à 4 sujets par mois (d'octobre à avril) avec corrigé (commentaire écrit général).

Activités : entraînements à l'oral en présentiel ou en classes virtuelles (sur inscription). La moitié réalisée entre octobre et mars, et l'autre susceptible de l'être après les résultats d'admissibilité.

Estimation de la durée du module

Durée équivalente en enseignements (au regard du contenu rendu accessible sur la plateforme de e-learning) : entre 8h et 30h

Module Admission Justice (ENM-DSGJ- DSPJJ)

Description du contenu

Ressources : accès au module européen ou au module droit public (uniquement droit administratif et fonction publique) ou au module finances publiques.

Activités : entraînements à l'entretien individuel, entraînements aux autres épreuves : droit de la fonction publique ou finances publiques (DSGJ), missions et fonctionnement du service public (PJJ), droit européen ou administratif, droit commercial ou social,

Simulations de la mise en situation collective (ENM)

Estimation de la durée du module

Durée équivalente en enseignements (au regard du contenu rendu accessible sur la plateforme de e-learning) : entre 4h et 45h.

Module Admission Sécurité - Défense (pénitentiaire, police, commissaire armées)

Ressources : préparation à l'entretien individuel et à la mise en situation, lien vers des ressources internet, échanges avec des professionnels, des enregistrements puis analyse des performances

Ce module permet également de préparer l'admission aux concours de commissaire des armées.

Activités : entraînements à l'entretien individuel, entraînements à la mise en situation professionnelle (ou mise en situation individuelle ou collective), entraînements dans l'épreuve à option choisie *.

*Des options ne sont pas préparées au sein de la formation (histoire / relations internationales, sciences humaines, questions de défense et sécurité) mais un oral pourra être éventuellement proposé.

Les épreuves sportives ne sont pas préparées.

Estimation de la durée du module

Durée estimative du travail à accomplir (dépend du nombre d'activités réalisées) : entre 4 et 30h.

Module Admission concours administratifs

Description du contenu

Ressources : des supports méthodologiques (topos, vidéos, liens vers des ressources internet pertinentes).

Activités : entretiens individuels en fonction des concours préparés (lors des sessions intensives sur inscription ou en visioconférence ou à l'issue des résultats de l'admissibilité. Ces entretiens sont ouverts aux autres inscrits. Relecture de l'éventuelle fiche de renseignements.

Estimation de la durée du module

Durée estimative du travail à accomplir (dépend du nombre d'activités réalisées) : entre 4h et 20h.

DIPLOME CARRIERES JUSTICE-SECURITE-DEFENSE

Préambule

l'i-EPrépa propose une formation diplômante en distanciel intitulée « Diplôme Carrières Justice-Sécurité-Défense ». Cette préparation menant à un diplôme de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye vient compléter l'offre de formations numériques de l'i-EPrépa à côté de la Préparation Intensive.

Le diplôme Carrières Justice-Sécurité-Défense (diplôme CJSD) est une préparation aux concours de la fonction publique de catégorie A/A+ de la filière justice (ENM, DPJJ, Directeur des services des greffes) et de la filière sécurité-défense (EOGN, ENSP, ENAP, AAM, commissaire des armées).

Il a pour vocation de préparer les concours tout en validant un diplôme, avec un accent particulier mis sur la professionnalisation à travers l'obligation de stages et le développement de partenariats avec les écoles et institutions.

Il s'adresse donc particulièrement aux étudiants qui, ayant déjà obtenu un M2, souhaitent poursuivre leur préparation afin de se présenter une nouvelle fois aux concours. Il est également destiné à accueillir ceux qui ne souhaitent pas particulièrement obtenir un diplôme de M2, mais cherchent une préparation plus souple et aussi complète que possible aux concours A/A+.

Le diplôme CJSD a obtenu en 2022 le label Prépas Talents du service public octroyé par le Ministère de la transformation et de la fonction publique. Les étudiants éligibles au dispositif des Prépas Talents bénéficient d'un accès gratuit aux ressources et activités du diplôme CJSD.

Article 1. Renvoi au règlement des études i-EPrépa

Sous réserve des dispositions spécifiques ci-après, le règlement des études de l'i-EPrépa s'applique, notamment les articles 3, 4, ainsi que l'annexe 2 (description des modules).

Article 2 : Conditions d'accès au diplôme

Le Diplôme CJSD est accessible, après examen du dossier par la direction et un entretien téléphonique (ou visioconférence) :

- aux étudiants attestant d'un niveau de Master 1 en droit, science politique, ou sciences sociales (Bac +4) ;
- aux étudiants titulaires d'une licence en droit, science politique, ou sciences sociales ou d'une licence d'administration publique (LAP) ainsi qu'aux étudiants présentant des parcours différents s'ils justifient de qualités leur permettant de réussir les concours auxquels ils souhaitent se présenter.

Article 3. Durée de la formation

- Date de début de la formation (date effective d'accès à la plateforme numérique) : septembre de l'année universitaire en cours, à la suite d'un SAS estival.
- Date de fin de la formation et de la fermeture d'accès à la plateforme : fin de la session d'admission des concours visés.

Estimation de la durée de la formation à distance et en présentiel, en heures

Cette durée dépend d'un grand nombre de paramètres, ce qui explique qu'elle fasse dans certains cas l'objet d'une estimation sous la forme d'une fourchette.

Article 4. Cours en présentiel

Le Diplôme donne lieu, en complément de la formation numérique, à trois sessions intensives en présentiel sur le campus de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye. La présence à ces sessions est obligatoire afin de valider le Diplôme. Toute absence doit être dûment justifiée auprès de la direction.

Article 5. Contenu pédagogique

Le Diplôme est organisé autour d'un tronc commun (bloc connaissances/ bloc compétences)

ET

- d'un Parcours Justice ou d'un Parcours Sécurité-défense

Les contenus pédagogiques du Diplôme CJSD se fondent sur les dispositifs actuellement en place dans le cadre de la « préparation intensive » de l'i-EPrépa (voir règlement intérieur i-EPrépa).

La formation propose également un abonnement d'un an à la bibliothèque numérique territoriale proposée par Cyberlibris (<https://www.cyberlibris.com/bnt.html>), dans les mêmes conditions que pour l'i-EPrépa.

Article 6. Modalités d'évaluation des enseignements et conditions d'obtention du diplôme

L'obtention du diplôme CJSD est conditionnée à la réunion des éléments suivants :

- Présence aux trois sessions intensives en présentiel sauf justification acceptée par la direction.
- Moyenne générale obtenue aux modules suivis (tronc commun, parcours spécialisé) supérieure à 10/20
- Les modules suivis (tronc commun et parcours spécialisés) se compensent entre eux.
- Note éliminatoire à un module : en dessous de 7/20
- Réalisation d'une expérience professionnelle (stage ou équivalent, CDD, autre...) dans le domaine de la justice ou de la sécurité-défense. Cette expérience doit avoir été validée par la direction du diplôme. Certaines expériences professionnelles dans la fonction publique, ou plus généralement qui entrent dans les champs de compétences requis pour réussir les concours préparés, peuvent se substituer à un stage avec l'accord de la direction du diplôme.

Un jury constitué de la direction du diplôme et d'un référent pédagogique (voir plateforme numérique) sera réuni en juin de chaque année pour délibérer sur le respect des conditions d'obtention du diplôme. Il s'appuiera, outre les notes obtenues, sur une appréciation :

- de l'assiduité des étudiants, renseignée à partir des données de connexion de la plateforme Moodle ;
- de la progression des étudiants, appréciée par chaque référent sur la base des activités individuelles et collectives réalisées, des travaux rendus et des résultats aux épreuves d'entraînement ;

Il n'est pas prévu de session de rattrapage au diplôme CJSD ni de redoublement. Néanmoins, le jury, souverain, peut décider de faire repasser une ou plusieurs épreuves si la moyenne générale de l'étudiant ou de l'étudiante est comprise entre 9 et 10.

Article 7. Droits d'inscription

L'inscription administrative et les droits afférents sont annuels.

Les droits d'inscription sont fixés et votés par le conseil de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye.

Aucun étudiant ne pourra être diplômé avant paiement intégral de ses droits d'inscription.

Article 8. Obligations des candidats inscrits au diplôme Carrières Justice-Sécurité-Défense

Les inscrits au diplôme CJSD s'engagent à informer la direction du diplôme des concours qu'ils passent tout au long de l'année.

Les candidats s'engagent à ne pas divulguer les contenus mis à leur disposition sur la plateforme numérique de l'i-EPrépa et sur la bibliothèque numérique Cyberlibris, ainsi que les sujets et corrigés proposés. En cas de non-respect de cette obligation, le candidat se verra exclu de la formation par décision de la direction, sans remboursement des frais d'inscription, et pourra faire l'objet de poursuites judiciaires.